



HAL
open science

Qui sont les personnes sans-domicile en France depuis 1945 ?

Axelle Brodiez

► **To cite this version:**

Axelle Brodiez. Qui sont les personnes sans-domicile en France depuis 1945 ?. Vingtième siècle. Revue d'histoire, 2018, 1983, un tournant libéral ?, 138, pp.109-126. 10.3917/ving.138.0109 . halshs-02377216

HAL Id: halshs-02377216

<https://shs.hal.science/halshs-02377216v1>

Submitted on 26 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Qui sont les personnes sans domicile en France depuis 1945 ?

Éléments de réponse au prisme lyonnais

Axelle Brodiez-Dolino

DANS **VINGTIÈME SIÈCLE. REVUE D'HISTOIRE** 2018/2 (N° 138), PAGES 109 À 126
ÉDITIONS **PRESSES DE SCIENCES PO**

ISSN 0294-1759

ISBN 9782724635751

DOI 10.3917/ving.138.0109

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2018-2-page-109.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Qui sont les personnes sans domicile en France depuis 1945 ?

Éléments de réponse au prisme lyonnais

Axelle Brodiez-Dolino

Cet article, consacré à la population hétérogène des sans-domicile (soit les sans-abri auxquels s'ajoutent une partie des mal-logés) établit les grandes phases chronologiques dans l'évolution de la perception et de la prise en charge de cette question par les associations et par les pouvoirs publics depuis 1945, tout en mettant en évidence des continuités étonnantes avec la question des vagabonds au début du 20^e siècle. Ce faisant, cette passionnante recherche d'histoire sociale, menée à l'échelle micro pour pouvoir disposer de chiffres fiables, montre combien ce champ de recherche gagnerait à être développé dans les années qui viennent, en lien avec l'acuité médiatique du sujet.

En 2006-2007, « l'affaire des tentes », protestation contre la perpétuelle remise à la rue et les conditions de vie dégradantes des centres d'hébergement d'urgence, fut un important épisode de visibilisation des sans-abri dans l'espace public¹. Les Enfants de Don Quichotte, acteur novice dans le champ, réussissaient là où Médecins du monde venait, un an auparavant et avec les mêmes tentes, d'échouer : imposer

(1) Sur les mobilisations de Médecin du monde à la fin de l'année 2005 puis des Enfants de Don Quichotte à la fin de l'année 2006 et leurs suites politiques, voir Pascal Noblet, *Pourquoi les SDF restent dans la rue*, La Tour-d'Aigues, Éd. de l'Aube, 2010 ; Daniel Cefaï et Édouard Gardella, *L'Urgence sociale en action : ethnographie du Samusocial de Paris*, Paris, La Découverte, 2011.

un « changement de paradigme² » dans les politiques de lutte contre le sans-abrisme³. 2007 a en effet scellé le passage d'une politique de l'urgence, du *turnover* et de l'inconditionnalité de l'accueil, incarnée par le Samusocial de Paris, à une approche plus « stabilisatrice » consistant inversement à ne plus remettre à la rue, chaque matin, des hébergés qui devront passer leur journée à rappeler le 115 pour retrouver, au même endroit ou ailleurs, une nouvelle place le soir⁴.

Quinze ans auparavant, entre 1992 et 1994⁵, une autre (r)évolution majeure, passée elle inaperçue, venait de mettre à bas un

(2) Stéphane Rullac, *Le Péril SDF : assister et punir*, Paris, L'Harmattan, 2008, introduction.

(3) Nous reprenons ici le terme adopté par Édouard Gardella et les équipes stéphanoises : voir notamment Katia Choppin et Édouard Gardella (dir.), *Les Sciences sociales et le sans-abrisme : recension bibliographique de langue française, 1987-2012*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2013, introduction. Anglicisme francisé de *homelessness*, donc permettant le dialogue international, il surmonte aussi les contradictions intrinsèques aux autres termes, notamment celui de « sans-domicile » utilisé par l'INSEE (les personnes ayant, le plus souvent, un domicile administratif). Il peut être défini comme « une perspective de recherche sur le problème de la vie entre espaces publics et assistance » (K. Choppin et É. Gardella (dir.), *Les Sciences sociales...*, *op. cit.*, p. 13).

(4) Ce qu'Édouard Gardella a appelé le passage d'une « chronopolitique ponctualiste » à une « chronopolitique stabilisatrice » (Édouard Gardella, « L'urgence sociale comme chronopolitique : temporalités et justice sociale de l'assistance aux personnes sans-abri en France depuis les années 1980 », thèse pour le doctorat en sociologie, École normale supérieure de Cachan, 2014).

(5) La loi votant la dépenalisation du vagabondage et de la mendicité est votée le 22 juillet 1992 et inscrite dans le nouveau Code pénal en vigueur depuis le 1^{er} mars 1994.



1. Nombre de décisions rendues pour délit de vagabondage et de mendicité, 1831-1993

(Source : Julien Damon, « La prise en charge des vagabonds, des mendiants et des clochards : une histoire en mouvement », *Revue de droit sanitaire et social*, 43 (6), 2007, p. 933-951.)

demi-millénaire de « potence ¹ » en dépénalisant le vagabondage et la mendicité, pénalisation inscrite dans le Code pénal depuis 1810 et pratiquée depuis la fin du Moyen Âge ². On peine aujourd'hui à imaginer la cruauté des édits médiévaux et modernes envers les populations mendiantes et vagabondes, passibles d'emprisonnement, de fer rouge, d'essorillement, de fouet, de bannissement, de galères, voire de pendaison. La dépénalisation s'est certes trouvée, dès 1993, partiellement remise en cause par les « arrêtés antimendicité » pris par nombre de villes ³. Cependant, légalement, « autrefois menace pour la société et l'ordre public, le vagabond valide est à présent un individu en danger [...]. Il en va d'un retournement de politique, mais aussi d'*ethos*

de la pauvreté ⁴ ». Si rien n'assure évidemment qu'un nouveau retournement ne viendra pas ébranler cette mesure humaniste, l'évolution des mentalités sur la longue durée n'en est pas moins manifeste : depuis le milieu des années 1890, la répression est progressivement devenue « routinière et sans ambition ⁵ », tandis que les œuvres privées puis les nouvelles municipalités républicaines développaient des asiles de nuit ⁶, des lieux d'hébergements liés au

(4) Édouard Gardella, « Secourir les sans-abri en détresse : la norme d'inconditionnalité dans l'urgence sociale », in Axelle Brodriez-Dolino, Isabelle von Buelzingsloewen, Benoît Eyraud, Christian Laval et Bertrand Ravon (dir.), *Vulnérabilités sanitaires et sociales : de l'histoire à la sociologie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 233-260, p. 235-236.

(5) Jean-François Wagniar, *Le Vagabond à la fin du 19^e siècle*, Paris, Belin, 1999, p. 132.

(6) Maud Minoustchin, « Histoire des refuges de nuit pour sans-abri à Paris sous la III^e République (1871-1914) », mémoire de maîtrise, Université Lyon-II, 2003 ; Lucia Katz, « Sans-abri : l'émergence des asiles de nuit à Paris (1878-1910) », thèse pour le doctorat en histoire, Université Paris-I, 2014 ; Yannick Marec, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927) : expériences locales et liaisons nationales*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale/La Documentation française, 2002 ; Michel Allner, « L'Armée du Salut : Église, œuvre sociale.

(1) Bronislaw Geremek, *La Potence ou la pitié : l'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1978.

(2) Voir notamment *ibid.* ; Marie-Hélène Renaut, « Vagabondage et mendicité : délits périmés, réalité quotidienne », *Revue historique*, 122, 1998, p. 287-322.

(3) S. Rullac, *Le Péril SDF...*, *op. cit.*

travail, des soupes populaires et autres Bouchées de pain. En 1950, la pénalisation faisait déjà clairement figure de « résidu d'une époque révolue ¹ ». Les courbes des décisions de justice rendues pour délit de vagabondage et mendicité sont sans appel sur ce déclin certes irrégulier, mais néanmoins patent (voir document 1).

On sait pourtant peu de chose sur ce sans-abrisme du 20^e siècle. Si, en aval, les travaux de statistique, sociologie et anthropologie se sont multipliés depuis la fin des années 1990 ² (au point qu'une recension de la littérature très contemporaine révèle quelque cinq cents références et occupe un ouvrage entier ³), si, en amont, l'époque médiévale et l'Ancien Régime ont fait l'objet d'importants travaux ⁴ et si le long 19^e siècle qui va jusqu'à la Grande Guerre est peu à peu couvert ⁵, les années 1914 à 1980 restent un parent pauvre, pour ne pas dire un néant historiographique ⁶. Les sources sont

pourtant légion, dormant notamment dans les archives publiques judiciaires et sociales, les archives privées des asiles de nuit et autres associations d'aide aux plus démunis.

Deux paradoxes interrogent en particulier l'historien. Le premier, quantitatif, sur le nombre de sans-abri en France. Les statistiques de l'INSEE montrent une spectaculaire croissance entre 2001 et 2012, dates des deux seules grandes enquêtes réalisées sur le sujet ⁷. Diverses sources publiques et associatives tendraient à faire remonter cette croissance aux années 1980 ou 1990. On comptait ainsi, en 2012, 12 000 sans-abri à Paris, 28 000 sur l'agglomération parisienne et 141 000 en France. Pourtant, selon les sources analysées par Patrick Gaboriau (statistiques publiques, thèses de droit, enquêtes de la préfecture de police de Paris) pour l'année 1900, on en relevait déjà 8 000 à 15 000 à Paris ⁸. En 1950, selon Alexandre Vexliard qui s'appuie lui aussi sur la statistique publique, ils étaient 10 000 à 20 000 à Paris et 100 000 sur l'ensemble de la France. Dit autrement, les évolutions quantitatives sur un siècle semblent quasi inexistantes et dès lors difficilement conciliables avec le sentiment actuel de hausse exponentielle pourtant bel et bien étayé par les statistiques officielles.

Le second paradoxe est qualitatif : les archives privées et publiques ne cessent de déplorer comme une antienne, depuis les années 1990, la hausse du nombre de jeunes de moins de 30 ans, d'étrangers et de personnes

Gueslin s'est essayé à remédier à l'absence d'études en histoire, au moyen de sources de seconde main pour le 20^e siècle, principalement les analyses d'Alexandre Vexliard au chapitre 9 et les enquêtes de l'INSEE au chapitre 11 (voir *ibid.*).

(7) Entre ces deux dates, le nombre de personnes sans domicile dans les villes de plus de 20 000 habitants est passé de 86 000 à 111 700, soit une augmentation de 44 %. La nouvelle enquête a en outre intégré les demandeurs d'asile hébergés et les personnes sans domicile dans 80 villes de moins de 20 000 habitants, d'où une estimation totale de 141 500 personnes sans domicile.

(8) A minima 6 640, selon la grande enquête menée en 1888 par la préfecture de police de Paris.

L'adaptation d'une institution victorienne aux cultures nord-américaine et française au 20^e siècle », thèse pour le doctorat d'État en histoire, Université Paris-VII, 1994.

(1) Alexandre Vexliard, *Le Clochard : étude de psychologie sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1957, 1997, p. 460.

(2) Sur ce tournant scientifique de la fin des années 1990, voir Maryse Marpsat, « L'enquête INSEE sur les sans-domicile : quelques éléments historiques », *Courrier des statistiques*, 123, janvier-avril 2008, p. 53-64.

(3) K. Choppin et É. Gardella (dir.), *Les Sciences sociales...*, *op. cit.*

(4) Notamment ceux de Bronislaw Geremek, Jean-Pierre Gutton, Michel Mollat, Arlette Farge ou Laurence Fontaine.

(5) Jean-Claude Beaune, *Le Vagabond et la machine : essai sur l'automatisme ambulatoire. Médecine, technique et société, 1880-1910*, Paris, Champ Vallon, 1983 ; J.-F. Wagniat, *Le Vagabond à la fin du siècle...*, *op. cit.* ; Patrick Gaboriau, *SDF à la Belle Époque : l'univers des mendiants vagabonds au tournant des 19^e et 20^e siècles*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998 ; André Gueslin, *D'ailleurs et de nulle part : mendiants vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2013 ; L. Katz, « Sans-abri... », *op. cit.* ; Anthony Kitts, « Mendicité, vagabondage et contrôle social du Moyen Âge au 19^e siècle : état des recherches », *Revue d'histoire de la protection sociale*, 1, décembre 2008, p. 37-56 ; *id.*, « "Bons" ou "mauvais" pauvres ? Du mendiant vagabond au pauvre secouru en Normandie orientale au 19^e siècle (1796-1914) », thèse pour le doctorat en histoire, Université de Rouen, 2016.

(6) La production de thèses en droit sur le sujet décline dès les années 1910 puis s'arrête dans les années 1930. André

en fragilité psychique. Or, à nouveau, les sources des années 1900 et 1950 montrent des proportions tout à fait comparables, voire supérieures.

Cette question des ruptures et des continuités parcourt plus largement, sans trouver de réponses, les travaux de sciences sociales. Pour Patrick Gaboriau, ethnologue de la rue des années 1990 s'étant penché sur les archives des années 1900, on observe « depuis deux siècles au moins [...] la permanence des mêmes souffrances et la continuité des mêmes discours ¹ ». Pour le sociologue Laurent Mucchielli, « en définitive, par rapport aux années 1950, outre le renforcement substantiel des dispositifs d'hébergement, de soins et d'aide en nourriture (donc l'amélioration de ce que l'on pourrait appeler les conditions de survie), la seule innovation dans la vie des sans-abri en France est sans doute leur plus grande visibilité, associée à la plus grande compassion qu'ils suscitent depuis la fin des années 1980 ² ». Tandis que pour Hubert Prolongeau, journaliste s'étant fait en 1993 ethnologue de la rue, « le chiffre [des sans-abri] n'augmente-t-il donc pas ? C'est ce que confirment beaucoup de spécialistes : le directeur de l'association La Mie de pain, de vieux routiers de l'Armée du Salut, le docteur Henry... "C'est notre seuil de perception qui change, pas le nombre", précise Jérôme Grollaud, responsable de l'unité "Prévention" à la RATP. Ils deviennent socialement plus insupportables, donc on les voit plus ³ ».

Que peut répondre l'historien ? La conciliation de ces apparents paradoxes relève-t-elle d'oscillations cycliques ? De « seuils de perception » ? De problèmes de contours de

la population étudiée, biaisant les résultats ? Quels ont donc été et comment ont évolué le nombre et la sociologie des personnes sans domicile ?

En l'absence de grandes séries nationales permettant de répondre finement à ces questions, nous sommes en contrepoint partie d'une réalité locale, celle qui domine l'urgence sociale rhodanienne : le Foyer Notre-Dame des sans-abri (FNDSA). Créée en 1950 dans le quartier très populaire et assez central de la Guillotière, issue du giron des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul mais d'emblée autonomisée ⁴, l'association vise alors à répondre au manque criant de structures d'hébergement : n'existaient à Lyon que l'asile municipal de nuit (vétuste et imposant la restrictive « règle des trois nuits ») et celui de l'Armée du Salut (payant et protestant). Elle élabore rapidement une chaîne de réponses allant de l'hébergement au logement : asile de nuit pour hommes, foyers pour femmes et familles, pour jeunes et pour migrants ; logements de transit et sociaux. On y voit donc circuler une grande diversité de publics, se formaliser des problèmes et des réponses. Porteuse jusqu'à l'automne 2015 du « 115 » rhodanien, son bilan affichait alors, pour un budget de 20 millions d'euros, 355 000 nuitées, 44 000 passages en accueil de jour et la préparation de 335 000 repas. Nous avons complété ou comparé certains éléments grâce aux archives d'Emmaüs-Solidarité, précédemment étudiées ⁵ et retravaillées pour l'occasion.

Trois grands temps se dégagent, conjonction de l'évolution du contexte économique

(4) Sur l'histoire du FNDSA, voir Axelle Brodriez-Dolino, « Le Foyer Notre-Dame des sans-abri, emblématique de l'action caritative lyonnaise », in Bernardette Angleraud, Valérie Aubourg et Olivier Chatelan (dir.), *Cinquante Ans de catholicisme à Lyon, 1965-2015 : de Vatican II à nos jours*, Paris, Karthala, 2016, p. 75-88.

(5) Axelle Brodriez-Dolino, *Emmaüs et l'abbé Pierre*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

(1) P. Gaboriau, *SDF à la Belle Époque...*, op. cit., p. 16-17.

(2) Laurent Mucchielli, « Clochards et sans-abri : actualité de l'œuvre d'Alexandre Vexliard », *Revue française de sociologie*, 39 (1), 1998, p. 105-138.

(3) Hubert Prolongeau, *Sans domicile fixe*, Paris, Hachette, 1993, p. 36.

et migratoire, des politiques publiques et de la sociologie des personnes sans domicile. De l'après-guerre au milieu des années 1970, la figure-repoussoir du clochard masque (mal) un iceberg polymorphe de personnes sans logis et mal-logées, dans une période d'immigration des Trente Glorieuses, de crise du logement et de recours massif à l'habitat aujourd'hui dit indigne. De la fin des années 1970 au début des années 1990, acteurs publics et privés sont confrontés, avec le retournement de conjoncture économique et le début d'une nouvelle crise du logement, à un sentiment de « raz-de-marée de la misère » (selon l'expression forgée alors par le Secours populaire ¹) et à une hausse soudaine de publics en demande d'hébergement. Depuis 1993 enfin, des politiques publiques et des initiatives associatives novatrices, dans le secteur de l'hébergement mais aussi plus largement de la protection sociale, répondent à de nouvelles recompositions sociologiques principalement dues à la durabilité de la crise et à de nouvelles arrivées migratoires.

Le « clochard », face émergée du mal-logement (1945-années 1970)

Après-guerre, « le vagabondage n'est plus perçu comme un fléau, plutôt comme un échappatoire aux contraintes de la modernité ² ». Avec le progrès économique et social intégrateur et l'entrée dans l'ère des Trente Glorieuses, la création de la Sécurité sociale et le développement des minima vieillesse, l'étiollement de la figure du journalier agricole et la fixation de la main-d'œuvre ouvrière, « ces populations exclues ou simplement désaffiliées sont promises, par une sorte de darwinisme

social, soit à s'intégrer dans le système nouveau, soit à disparaître complètement sous l'effet de la nouvelle protection de l'État social ³ ». Cette double visée politique de dissolution (par intégration et/ou par disparition) caractérise la période qui court de 1945 à la fin des années 1970 : les sans-abri sont un public quasi absent des associations (privées) de solidarité généralistes, stigmatisés et rejetés par les bureaux (publics) d'aide sociale et font plus largement figure de résidus anachroniques d'une époque révolue. Ces « inutiles au monde », selon un vocable utilisé depuis le Moyen Âge, restent en 1950 perçus comme des individus au pire « socialement inutilisables », au mieux « inutilisés ⁴ ».

Or la création en 1950 à Lyon du Foyer Notre-Dame-des-sans-abri, l'appel de l'abbé Pierre à Paris pendant l'hiver 1954 ou encore, au même moment, la thèse de psychologie sociale d'Alexandre Vexliard sur le clochard, montrent que le sans-abrisme reste une réalité aussi pérnante qu'hétérogène.

L'hétérogénéité des sans-abri métropolitains

Les hommes seuls à la rue sont à cette époque communément subsumés sous la figure du clochard ⁵, en dépit de la forte hétérogénéité des profils. La classification quadripartite des pouvoirs publics, qui instituent en 1953-1954 ⁶ l'aide sociale à l'hébergement, ne prend en

(3) *Ibid.*, p. 274.

(4) A. Vexliard, *Le Clochard...*, op. cit., p. 116.

(5) Le terme, apparu en 1895 (de « clocher », boiter), ne se diffuse qu'à partir de l'entre-deux-guerres. Voir P. Gaboriau, *SDF à la Belle Époque...*, op. cit., chap. 2 ; A. Gueslin, *D'ailleurs et de nulle part...*, op. cit., introduction. Pour Alexandre Vexliard, « étymologiquement, le clochard est celui qui marche à cloche-pied. Cette infirmité symbolise les faiblesses, les handicaps de l'homme demeuré sans défense dans ce qu'il est convenu d'appeler la "lutte pour la vie" [...]. Le mot "clochard" exprime le caractère de faiblesse d'un homme inoffensif » (A. Vexliard, *Le Clochard...*, op. cit., p. 459).

(6) Décret du 29 novembre 1953 instituant l'aide sociale à l'hébergement ; décret du 2 septembre 1954 et arrêté du 20 décembre 1954 spécifiant les publics visés.

(1) Axelle Brodriez, *Le Secours populaire français, 1945-2000 : du communisme à l'humanitaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.

(2) A. Gueslin, *D'ailleurs et de nulle part...*, op. cit., p. 273.

compte que les personnes considérées comme en capacité de « réadaptation sociale », et donc tenues à une participation financière ou de travail au sein des centres. Inchangée jusqu'à la loi du 19 novembre 1974, elle est limitative : libérés de prison sans ressources et sans logement ; sortants d'établissements hospitaliers, de cure ou de rééducation ; femmes en danger de prostitution ou s'y livrant ; vagabonds femmes ou hommes considérés comme « reclassables ». Alexandre Vexliard distingue, lui, cinq « groupes » de causalités : socioprofessionnelle (vagabondage découlant d'activités saisonnières ou ambulantes), socioéconomique (consécutives au chômage rural ou urbain), sociobiologique (vieillards, malades, infirmes, accidentés), sociojuridique (à la suite d'une décision judiciaire) et sociopolitique (condamnations et réfugiés politiques)¹. Les archives du FNDSA permettent de compléter la déconstruction de la catégorie de clochard comme groupe social et la démonstration qu'elle n'est bien, à cette époque comme aux autres, qu'une « catégorisation, une étiquette, placée sur un ensemble hétérogène d'individus aux parcours de vie les plus divers, aux handicaps les plus variés² ».

On compte d'abord une proportion importante de sortants d'institutions (prisons et hôpitaux) : en (re)mettant à la rue des personnes fragiles et sans ressources, le manque de centres spécifiques fabrique mécaniquement de futurs clochards. Pour Alexandre Vexliard, la maladie physique et mentale constitue le « noyau du groupe des vagabonds » : « on y trouve en premier lieu les infirmes, les malades, ou ceux qu'une longue maladie a écartés de la vie normale, les hommes trop âgés pour être embauchés régulièrement ; en second lieu, les "faibles

d'esprit", les débiles mentaux, les "idiots de village" et, parfois, des individus considérés comme bizarres, des caractériels, des névrosés [...]. Ces deux grandes catégories sont signalées de tous temps dans la population des vagabonds³ ». Pour le FNDSA, rue et hôpital forment un cercle vicieux : « des hommes ayant eu les pieds gelés doivent faire chaque année de longs séjours à l'hôpital sans espoir de guérison complète ; et en sont arrivés là parce qu'étant sans ressources et sans abri, ils ont passé, l'hiver, des nuits dehors⁴ » ; de santé trop fragile et invalidés, ils ne pourront retrouver un travail adapté. Le mécanisme est séculaire : la grande vulnérabilité sanitaire des mendiants et des vagabonds a été montrée depuis le Moyen Âge⁵, tandis que Jean-François Wagniard notait, pour l'année 1900, 27 % de malades et infirmes parmi les détenus pour vagabondage⁶.

Les personnes en situation de fragilité mentale relèvent aussi séculairement⁷ de ce « problème douloureux⁸ », sans toutefois qu'il soit aisé de distinguer, dans ce mécanisme de causalité circulaire, si la fragilité psychique est plutôt cause ou conséquence du sans-abrisme. Pour Jean-François Wagniard, au tournant des années 1900, « l'idée d'un vagabondage pathologique résiste mal à l'étude des cas, même si souvent, à l'origine du vagabondage, se retrouvent des facteurs de déséquilibre psychologiques et affectifs. Seule une petite minorité montre des signes de folie avant le début du vagabondage. La majorité des troubles mentaux constatés sont le résultat d'une vie misérable

(3) A. Vexliard, *Le Clochard...*, op. cit., p. 117.

(4) Archives du FNDSA (ci-après AFNDSA), Rapport pour l'année 1966.

(5) André Gueslin et Henri-Jacques Sticker (dir.), *Handicaps, pauvreté et exclusion dans la France du 19^e siècle*, Paris, L'Atelier, 2003.

(6) J.-F. Wagniard, *Le Vagabond à la fin du 19^e siècle...*, op. cit.

(7) J.-C. Beaune, *Le Vagabond et la machine...*, op. cit. ; Ian Hacking, *Les Fous voyageurs*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2002.

(8) AFNDSA, Rapport pour l'année 1960.

(1) A. Vexliard, *Le Clochard...*, op. cit.

(2) Préface de Laurent Mucchielli à l'ouvrage d'Alexandre Vexliard (*ibid.*, p. 15).

qui affaiblit les résistances morales¹ ». De même chez Alexandre Vexliard, qui ne trouve parmi les clochards des années 1950 qu'un petit nombre de malades mentaux² et bien plutôt des personnes en situation « d'arriération mentale » et de « débilité légère » qui, soutenues et encadrées, seraient susceptibles de mener une vie quasi normale³. André Gueslin ajoute combien ces hommes fragiles deviennent victimes de l'urbanisation, qui ôte le cadre rural, familial et paroissial auparavant protecteur, ainsi que de la mécanisation des tâches et de l'accroissement des qualifications, du déclin des emplois de manœuvre et de petit artisanat qu'on réservait avant aux « idiots du village » : dès lors, ne trouvant plus leur place dans la société, ils se mettent à errer. Comme la plupart des centres d'hébergement, le cas du FNDSA, où les hommes arrivent déjà à la rue et mentalement atteints, ne permet pas de trancher. Il n'en reste pas moins patent qu'être sans-abri est fortement pathogène d'un point de vue physique et mental et qu'à l'heure de l'invention des politiques de sectorisation psychiatrique, ces individus qui n'ont plus leur place à l'asile préoccupent déjà fortement les centres d'hébergement.

Le mécanisme est aussi implacable entre rue et prison : « Contrairement à une opinion assez répandue, les libérés des prisons, surtout ceux qui ont subi des peines légères, sont entièrement livrés à eux-mêmes. À notre connaissance, les sociétés de protection des libérés ne s'occupent d'eux que pour les héberger pendant quelques jours, après quoi ils doivent se suffire. Or la seule présence d'un casier judiciaire constitue une barrière infranchissable à l'embauchage, dans les grandes entreprises

et même dans certaines petites et moyennes entreprises⁴. » Le décret du 29 novembre 1953 instituant l'aide sociale à l'hébergement semble toutefois peu à peu réduire la proportion de ces profils dans les asiles de nuit.

On trouve aussi des hommes désespérés à la suite de déboires conjugaux, qui « ont surtout besoin d'affection et d'un appui moral. Beaucoup ont vu se briser l'amour de leur vie et ne savent pas dominer leur chagrin. Parfois ils tirent de leur portefeuille des photographies d'enfants. Ils rêvent à leur bonheur perdu⁵ ». Ils quittent le FNDSA dès qu'ils ont trouvé une chambre, « ce qui n'est pas commode⁶ » en pleine crise du logement. L'asile de nuit accueille aussi des hommes sortis du régiment, des « militaires réformés revenant d'Indochine, d'anciens légionnaires, d'anciens marins », « des mutilés de guerre, des unijambistes ou de grands pensionnés, qui ont imprudemment dépensé leur trimestre et attendent le prochain⁷ ».

Dès lors, la figure du « clochard définitif », celle des hommes parvenus à ce qu'Alexandre Vexliard considère comme la phase ultime « de résignation », ne représente qu'une petite minorité des accueillis. Le FNDSA ne sait d'ailleurs trop qu'en faire. Parfois décrits comme présents « en permanence », parfois inversement seulement « durant la période des grands froids⁸ », ils « alourdissent le fonctionnement » et « assombrissent le climat »⁹, renvoyant aux autres une image très dégradée. « Le problème que nous pose [...] notre asile de nuit est celui du *clochard*, c'est-à-dire du

(4) A. Vexliard, *Le Clochard...*, *op. cit.*, p. 258.

(5) AFNDSA, Pochette « Historique » n° 2 (1952-1953), Document dactylographié datable de l'automne 1952.

(6) AFNDSA, Pochette « Historique » n° 1 (1950-1951), Compte rendu d'activité du « Foyer des sans-abri, géré par la Société des Conférences Saint-Vincent-de-Paul » au 30 avril 1951.

(7) *Ibid.*

(8) AFNDSA, Respectivement rapports pour l'année 1965 et 1966.

(9) AFNDSA, Rapport pour l'année 1962.

(1) J.-F. Wagniard, *Le Vagabond à la fin du 19^e siècle...*, *op. cit.*, p. 232.

(2) De fait, l'heure n'est pas encore à la dés-hospitalisation psychiatrique et l'enfermement reste la règle.

(3) A. Vexliard, *Le Clochard...*, *op. cit.*, p. 7.

vagabond, sans feu ni lieu, sans travail, reconnaissable à sa tenue négligée, à sa malpropreté, à son odeur imprégnante, qui déambule à longueur de journée un litre de rouge dans la poche, aigri, “roulant dans son cœur ses vegeances” contre la société qui le rejette ¹. »

En termes d'âge, Alexandre Vexliard note une majorité d'hommes d'environ 50 ans, sans famille et ayant auparavant exercé un métier, travaillant quand l'occasion se présente ; mais « à certaines époques, comme celle que nous traversons, le barrage pour l'embauche des travailleurs âgés est presque infranchissable ² ». En outre, dans certains métiers en déclin, la « réadaptation à un nouveau mode d'existence devient très difficile ³ » : anciens cultivateurs qui, à la suite des progrès de l'agriculture, ont perdu espoir de trouver un moyen rural de subsistance ; ouvriers agricoles saisonniers. À Lyon, le FNDSA accueille aussi pour quelques jours des « vieux sans ressources » envoyés par leur curé, le temps de les diriger vers un foyer des Petites sœurs des pauvres.

Peu de femmes semblent en revanche vivre à la rue. Gaboriau soulignait déjà, dans les années 1900, une forte disparité (dans sa population étudiée, 83 % d'hommes et 17 % de femmes), notamment explicable par le recours à la prostitution des plus jeunes et la différence de stratégies de survie en présence d'enfants. Les constats d'Alexandre Vexliard sont similaires pour les années 1950 : les femmes à la rue ont souvent été mariées ou longtemps en ménage avec un compagnon disparu (décédé, malade ou parti) ; ont plus de 40 ans, voire plus de 50 ans ; quasi toutes boivent et sont malades. De même, au FNDSA, où les femmes sont relativement âgées (dans le foyer pour femmes ouvert en 1957, un quart de plus de 75 ans en

1963), « les unes, trop faibles pour surmonter les chagrins ou les difficultés de l'existence, se sont livrées à la boisson et sont devenues des épaves. D'autres, épouses abandonnées ou mères que la mort a privé d'enfants, se sont petit à petit dégradées ⁴ ». Passant entre les mailles du filet de la protection sociale (n'ayant pas ou trop peu cotisé pour leur retraite et sans droit à la Sécurité sociale qui n'affilie que les chefs de famille), elles sont condamnées, en l'absence de solidarité familiale ou associative, à la rue.

Point n'est donc besoin d'insister sur le « mythe des vagabonds ayant choisi le voyage par goût ⁵ ». Au FNDSA, en 1974, la « vie de cloche est un choix pour moins de 10 % ⁶ ». Et comme l'avait déjà montré Alexandre Vexliard, ce « choix », même revendiqué, n'est largement qu'une construction *ex-post*, discours autojustificatif visant à valoriser le seul et mince gain de la situation : la liberté ⁷. Tous ces profils ne sont pas sans rappeler les compagnons d'Emmaüs d'alors : des ouvriers, manœuvres ou anciens légionnaires, souvent en mauvaise santé, ayant perdu leurs attaches familiales et amicales, qui cherchent des lieux de passage et se fixent quelques jours ou quelques mois avant de repartir ; des jeunes atteints de névroses évolutives, des adultes de toxicomanie alcoolique ⁸.

Or bien peu de structures sont adaptées à ces publics vulnérabilisés, meurtris et au faible espoir de « réadaptation sociale ». À Lyon, le maire Louis Pradel considère que « le bureau d'aide sociale a d'autres vocations plus impératives que l'aide aux clochards ⁹ » ; bureau d'aide sociale qui craint, quant à lui, « que la

(4) *L'Arche* (journal du FNDSA), 5, avril-juin 1955, p. 4.

(5) A. Gueslin, *D'ailleurs et de nulle part...*, *op. cit.*, p. 320.

(6) *L'Arche*, 88, juin 1975.

(7) A. Vexliard, *Le Clochard...*, *op. cit.*, chap. 6.

(8) A. Brodriez-Dolino, *Emmaüs...*, *op. cit.*

(9) Archives municipales de Lyon (AML), 1881 WP 004, registres du bureau d'aide sociale, séance du 27 juin 1967.

(1) AFNDSA, Rapport pour l'année 1965 (en italiques dans le texte).

(2) A. Vexliard, *Le Clochard...*, *op. cit.*, p. 234.

(3) *Ibid.*, p. 147.

ville accueille tous les vagabonds de France si la municipalité construit un établissement spécialement destiné à les héberger¹ ». Les pouvoirs publics parisiens n'étaient, à la même époque, pas en reste².

*Entre « sans abri » et « sans domicile » :
les travailleurs nord-africains*

Les archives du FNDSA permettent de mettre en évidence un autre public, non étudié pour cette période sous l'angle du sans-abrisme : les migrants, en particulier nord-africains. On sait pourtant que les étrangers sont présents dès les débuts des asiles de nuit français : à l'Hospitalité de Nuit (Paris) en 1895, ils sont 9 250 sur 86 850, soit plus de 10 %³. À l'asile municipal de nuit de Lyon, ils représentent 10 à 15 % des effectifs entre 1893 et 1913 ; leur proportion connaît même une envolée durant l'entre-deux-guerres, pour dépasser les 30 % en 1930 et 1932 (chiffre auxquels on pourrait, pour avoir une plus juste idée des migrants de longue distance, ajouter les Algériens, comptabilisés parmi les Français), avant de décroître rapidement avec la crise économique⁴. On connaît pour l'après-guerre l'entassement des Algériens dans les bidonvilles⁵ ou les garnis et meublés

exploités par des marchands de sommeil⁶, faute d'accès suffisant aux foyers Sonacotra⁷ et au parc des logements tant privés que sociaux⁸. Certains d'entre eux ne parviennent pas même à accéder à ces logements de fortune et restent condamnés, des années 1950 aux années 1970, aux asiles de nuit voire à la rue.

Or à Lyon, l'asile municipal de nuit ne les accueille qu'exceptionnellement et sur recommandation officielle ; celui de l'Armée du Salut ne leur réserve qu'un petit quota des lits disponibles⁹. Le seul centre qui leur soit destiné à la fin des années 1940 est une ancienne écurie militaire à la Part-Dieu, transformée en hébergement de 1 600 lits (mais accueillant jusqu'à 2 000 hommes), qui relève davantage du parking insalubre que de l'accueil¹⁰. Le FNDSA avait lui aussi à ses débuts « très nettement choisi et sans l'ombre d'un doute une ligne claire : jamais plus de 25-30 personnes – pas de

l'agglomération lyonnaise, 1955-1972 », mémoire de master 1, École nationale supérieure de Lyon, 2013.

(6) Geneviève Massard-Guilbaud, *Des Algériens à Lyon de la Grande Guerre au Front populaire*, Paris, L'Harmattan, 1995 ; Alain Faure et Claire Lévy-Vroelant, *Une chambre en ville : hôtels meublés et garnis à Paris, 1860-1990*, Paris, Créaphis, 2007.

(7) En août 1956, l'État crée la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs algériens (Sonacotra), devenue en juillet 1963 Sonacotra par élargissement à l'ensemble des travailleurs immigrés. Voir Choukri Hmed, « Loger les étrangers "isolés" en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006) », thèse pour le doctorat en science politique, Université Paris-I, 2006 ; Marc Bernardot, *Loger les immigrés : la Sonacotra, 1956-1992*, Paris, Éd. du Croquant, 2008.

(8) Pour une approche plus globale du logement des Algériens à cette période, voir Muriel Cohen, « Des familles invisibles : politiques publiques et trajectoires résidentielles de l'immigration algérienne (1945-1985) », thèse pour le doctorat en histoire, Université Paris-I, 2013.

(9) AFNDSA, Pochette « Historique » n° 2 (1952-1953), Document intitulé « La crypte de Saint-Pothin », datable de l'hiver 1952-1953.

(10) Juliette Le Plomb, « Le logement des Nord-Africains à Lyon, 1946-1974 », mémoire de DEA, Université Lyon-II, 1998 ; Émilie Elongbil-Ewane, « Loger les Algérien-ne-s à Lyon et les Turc-que-s à Berlin-Ouest : de l'accueil des populations migrantes à la gestion des territoires urbains. Années 1950-1970 », thèse pour le doctorat d'histoire, Université Lyon-II, 2014.

(1) AML, 1881 WP 004, registres du bureau d'aide sociale, séance du 5 juillet 1968.

(2) Julien Damon cite ainsi le *Bulletin municipal* du 4 juillet 1957 où les conseillers demandent au préfet de « chasser les clochards qui étalent sans vergogne leur crasse et leur gouaille », « spectacle pitoyable » ; en 1963, la préfecture de police les considère comme des « oisifs par définition » et des « alcooliques notoires. Leur comportement ne peut qu'inquiéter la population. Ils constituent un exemple déplorable pour la jeunesse et une cause permanente de trouble » (art. cité).

(3) L. Katz, « Sans-abri... », chap. 7.

(4) AML, 742 WP 37 et 38.

(5) Marie-Claude Blanc-Chaléard, *En finir avec les bidonvilles : immigration et politique du logement dans la France des Trente Glorieuses*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016 ; sur le cas lyonnais, Marie-Noëlle Battaglia, « Le bidonville des Buers : construction et sens d'une opération de résorption », mémoire de master 2, Université Pierre-Mendès-France/Institut d'études politiques de Grenoble, 2010 ; Gaëlle Toulemonde, « Les bidonvilles et leur résorption dans

Nord-Africains, ni de femmes – et uniquement au-dessous de 40 ans ¹ ».

Cependant, ces Maghrébins touchent particulièrement le cofondateur et directeur, Gabriel Rosset, qui les considère comme « les plus malheureux de nos sans-abri ² ».

Ils se trouvent ici dans des conditions de précarité qui font frémir, se nourrissent mal et, quand ils couchent dehors au froid, tombent malades et vont remplir les pavillons du Perron ³ qui leur sont affectés. Beaucoup sont très dignes d'intérêt ⁴.

Économisant sur tout, ils envoient jusqu'aux trois quarts de leur salaire pour nourrir leur famille restée au pays ; ou bien, migrants célibataires, épuisent rapidement leur modeste pécule en nourriture et nuits d'hôtel, puis se retrouvent le reste du mois à la rue. Ainsi ce « gars valide » qui « a fourni toute la journée un travail pénible. Recru de fatigue, il voudrait s'étendre, se reposer au chaud. Voilà deux ou trois nuits qu'il marche dans les rues pour ne pas prendre froid, et le matin au petit jour il reprend malgré tout son travail » ⁵. Gabriel Rosset conservera toujours le souvenir de ce jour de février 1951 où trois Algériens, éconduits la veille faute de place, sont retrouvés morts le lendemain :

Ils avaient marché toute la nuit, passé devant des centaines de portes. Pas une ne s'était ouverte. Alors, vers deux ou trois heures du matin, exténués, ils s'étaient allongés dans la charpente

métallique du pont Gallieni, où le froid les avait changés en glace ⁶.

Dès lors, un quota correspondant à la moitié des lits disponibles est imposé dès avril 1951, et dépassé lors de l'arrivée des rapatriés d'Algérie, puis à nouveau en 1965-1966.

Crise du logement, familles sans domicile

Les enquêtes produites par l'INSEE en 2001 puis en 2012 montrent l'augmentation rapide, et présentée comme nouvelle, du nombre de familles à la rue. De fait, le phénomène semblait quasi inexistant au début du 20^e siècle : Patrick Gaboriau n'en a trouvé que cinq parmi les 2 197 cas parisiens analysés pour l'année 1900 – auxquelles il faut toutefois ajouter plusieurs fratries, neuf mères et deux pères avec enfants ainsi que vingt-six couples sans enfants ⁷, soit malgré tout 4 à 5 % de l'échantillon. Le développement de la crise du logement à partir de l'entre-deux-guerres, qui devient dramatique à la fin des années 1940, introduit en revanche un important précédent à la situation actuelle : en 1954, dans les rues de Paris, « les “vrais clochards” ne sont qu'une poignée. Du Panthéon au jardin des Plantes, des Grands Boulevards à l'Hôtel de Ville, seuls ou en grappe, ce sont [...] des mères de famille expulsées avec leurs enfants [...] ; des jeunes ménages en quête d'un logement introuvable, ruinés par les garnis aux tarifs exorbitants ; des familles qui ont fui les taudis surpeuplés, la promiscuité des soupentes et des arrière-cours ⁸ ».

Ces familles sont celles qu'Emmaüs repère dès 1949 et pour lesquelles est créée en janvier 1954 une société anonyme de logements HLM, que Le Foyer Notre-Dame-des-sans-abri

(1) AFNDSA, Pochette « Historique » n° 1 (1950-1951), lettre du père J. Basile à Gabriel Rosset datée du 20 mars 1951.

(2) AFNDSA, Pochette « Historique » n° 2 (1952-1953), document dactylographié datable de l'automne 1952.

(3) Pour désengorger l'hôpital lyonnais de la Charité, celui du Perron, créé en 1844, est destiné aux personnes indigentes atteintes de maladies ou d'infirmités incurables (cancers, paralysies, cécités, etc.), à l'exclusion des problèmes mentaux, épileptiques et dermatologiques.

(4) AFNDSA, Pochette « Historique » n° 1 (1950-1951), Compte rendu d'activité, 30 avril 1951.

(5) AFNDSA, Rapport pour l'année 1966.

(6) Gabriel Rosset, *Rencontres avec la nuée de feu*, Lyon, Ediprim, 1975, p. 56.

(7) P. Gaboriau, *SDF à la Belle Époque...*, op. cit., chap. 11.

(8) Pierre Lunel, *L'Abbé Pierre, l'insurgé de Dieu*, Paris, Éditions n° 1, 1989, p. 135-136.

accueil à partir de mars 1954 dans des foyers *ad hoc* puis des logements de transit ou qui, parquées dans le bidonville de Noisy-le-Grand sur un terrain entre décharge et marécage, constitueront le socle des débuts d'ATD Quart Monde. Elles sont plus largement celles qui peuplent alors les bidonvilles de France, lesquels comptent en 1965 plus de 70 000 personnes, dont 40 000 en région parisienne¹. Si dominant dans les bidonvilles les familles d'origine étrangère (hormis à Noisy-le-Grand), celles d'origine métropolitaine sont nombreuses dans les cités d'urgence voire de transit qui se multiplient à l'époque.

Un « raz-de-marée » de la misère (années 1980)

À la suite du retournement de contexte économique dans les années 1970, les courbes du chômage s'envolent : moins de 3 % en 1975, 7 % en 1983, 9 % en 1993. Et les sans-abri de sortir de l'invisibilité sociale, politique et médiatique dans laquelle ils avaient été durant plusieurs décennies confinés. Julien Damon note à partir de l'hiver 1982 une montée des dépêches AFP signalant des morts de froid à la rue². En 1983-1984 sont votés les premiers plans pauvreté-précarité, largement centrés sur l'urgence sociale ; les « nouveaux pauvres³ » font leur (ré-)apparition médiatique, tandis que sont créées en France, sur le modèle états-unien, les banques alimentaires par le Secours catholique, Emmaüs et l'Armée du Salut. En 1985, Coluche lance les Restaurants du cœur. Les premières maraudes sociosanitaires sont (ré-)expérimentées par la Croix-Rouge et Emmaüs en 1985-1986, tandis

qu'est créée l'association REMEDE (Relais médical aux délaissés, 1985) et que Médecins du monde ouvre en France son premier centre de soins pour personnes en grande exclusion (1986), puis Médecins sans frontières l'année suivante⁴. Des œuvres caritatives sur le déclin trouvent dans le combat contre le sans-abrisme une nouvelle jeunesse, à l'instar du Centre d'action sociale protestant (CASP) ou, chez les catholiques, des Équipes Saint-Vincent. L'année 1987 est déclarée Année internationale pour le logement des sans-abri. À la fin de l'année 1988 est voté le revenu minimum d'insertion (RMI), accessible aux sans-domicile : Emmaüs se fait dès 1989 centre instructeur, avec des projets de « réinsertion » non pas tant professionnelle que sociale⁵ et à très bas seuil : « Il ne sera qu'au niveau de leur propreté, ou d'accepter de se faire soigner⁶. » La loi Besson rappelle en 1990 le droit au logement, devenu opposable en 2007⁷.

Les « nouveaux pauvres » sont désormais des chômeurs, des cadres déclassés, des familles monoparentales, des jeunes qui peinent à s'insérer sur un marché du travail en contraction, tandis que les formes de pauvreté-précarité antérieures se sont étioilées : celle des personnes âgées, avec la généralisation des retraites et les revalorisations du minimum vieillesse entre les années 1950 et les années 1970 ; celle des « handicapés physiques et mentaux », avec en 1975 la loi d'orientation sur le handicap et la création de l'allocation adulte handicapé ; celle des bidonvilles, peu à peu résorbés entre les années 1950 et 1970 et celle des mal-logés avec la fin de la crise du logement. Les centres d'hébergement sont, quant

(1) M.-C. Blanc-Chaléard, *En finir avec les bidonvilles...*, *op. cit.*

(2) Julien Damon, *Vagabondage et mendicité*, Paris, Flammarion, 1998 ; *id.*, *La Question SDF : critique d'une action publique*, Paris, PUF, 2002.

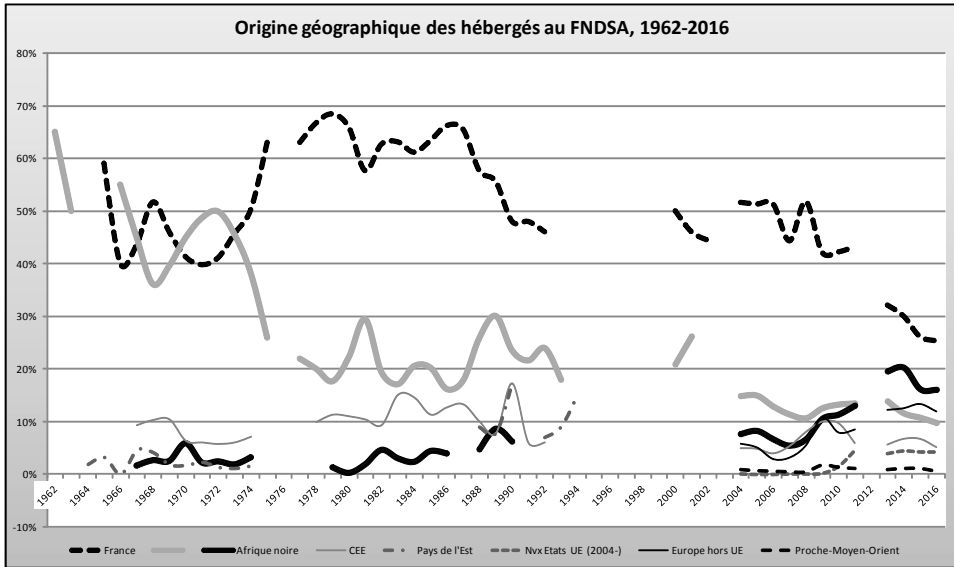
(3) Le terme avait déjà été ponctuellement utilisé dans les années 1930 puis les années 1960.

(4) H. Prolongeau, *Sans domicile fixe, op. cit.*, chap. 6.

(5) Archives d'Emmaüs-Solidarité (AES), conseil d'administration du 13 septembre 1989.

(6) AES, conseil d'administration du 14 février 1990.

(7) Pierre-Édouard Weill, *Sans toit ni loi ? Genèse et conditions de mise en œuvre de la loi DALO*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.



2. Origine géographique des hébergés à l'asile de nuit du FNDSA, 1962-2016

(Sources : rapports annuels d'activité du FNDSA (1962-1993) et aimable extraction par le FNDSA des données du logiciel de présence (2004-2016).)

à eux, dotés en 1974-1975 d'un cadre institutionnel renouvelé ¹. Tout semble donc suggérer une importante recomposition du sans-abrisme. Pourtant, on l'a vu, les chercheurs qui comparent les années 1900 et 1950 aux années 1990 semblent plutôt y voir des continuités.

Un « flot » de nouveaux publics

La rupture est en fait d'abord quantitative : après le pic des années 1940-1950, puis la pression moindre des Trente Glorieuses, la demande d'hébergement repart à la hausse. Dans les communautés Emmaüs, l'année 1980 fait césure : pour la première fois, des compagnons qui partent pour les vendanges ne retrouvent plus leur place au retour ² ; pour la première fois

aussi, les rapports du foyer d'hébergement situé Cité Prost à Paris notent l'impact de la montée du chômage et de la précarisation de l'emploi sur la solvabilité des hébergés ³. Au FNDSA, le basculement est plutôt ressenti en 1984, où les rapports évoquent un « flot des sans-abri », qui atteint « des proportions inconnues » et compare la situation à l'hiver 1954 ⁴. De fait, on entasse certains soirs plus de 250 personnes, sur des lits pliants et des matelas disposés à la hâte dans les couloirs. La fermeture estivale devient préoccupante : au 15 juin 1984, on compte encore 150 hébergés, à rebours du traditionnel rythme saisonnier du clochard. En 1983-1984, les 2 300 hébergés de 1966-1967 sont à nouveau atteints. Tandis que le nombre de nuitées continue de croître, passant graduellement d'environ 23 000 dans la première moitié des années 1970 à 54 000 en 1992. En effet, les hommes restent

(1) Loi du 19 novembre 1974 étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et créant les centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) ; loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales permettant de conclure avec l'État des conventions d'objectif.

(2) *Partage* (bulletin des communautés Emmaüs UCC), mai 1981, « Les mouvements des communautaires en 1980 ».

(3) AES, Assemblée générale de l'Association-Emmaüs du 3 décembre 1980.

(4) *L'Arche*, 124, juin 1984.

aussi plus longtemps : de 17 nuitées en 1981, le séjour moyen passe à 31 en 1990. Comme dans les communautés Emmaüs, en l'absence d'autres solutions, l'heure n'est plus au *turnover* mais à l'installation.

Les évolutions sont également spectaculaires dans l'origine géographique des hébergés au FNDSA : alors qu'ils se répartissaient jusqu'en 1973 pour moitié environ entre Français et travailleurs maghrébins, les premiers deviennent, jusqu'à aujourd'hui, le public dominant, constituant jusqu'à plus de 50 % des accueillis entre 1974 et 1990 (voir document 2).

Les jeunes à la rue, une constante historique

Les évolutions sont en revanche ténues au niveau des âges. Contrairement au poncif selon lequel « les jeunes » seraient un public aujourd'hui nouveau, les 16-30 ans représentent constamment, depuis le milieu des années 1960, 35 à 45 % des hébergés, soit à peine moins que les 31-50 ans (44 à 54 %). En 1900 déjà, les jeunes hommes de 16 à 25 ans partis sur les routes en quête de travail étaient la figure la plus représentative du mendiant-vagabond¹. Ces jeunes sont, à partir des années 1980, victimes de la montée du chômage et de la durée dilatée d'insertion sur le marché du travail (de surcroît complexifiée par l'émergence d'un parcours propédeutique de « petits boulots » et autres contrats précaires), mais aussi du non-accès aux droits sociaux avant l'âge de 25 ans et, faute d'emploi stable, de leur non-admission dans les foyers de jeunes travailleurs. Dès lors, hors l'ajout d'une forme d'errance choisie, durant les années 1960 et 1970, de la *beat generation* contestataire en quête d'une vie de liberté², la jeunesse errante en recherche d'insertion professionnelle apparaîtrait bien plutôt comme un éternel *topos* que

comme une nouveauté de la vie à la rue. On ajoutera que ces jeunes, dans les années 1900³, 1980⁴ ou 2010⁵, sont le plus souvent décrits comme en rupture de liens familiaux et ayant eu un parcours traumatique.

L'urgence sociale, entre institutionnalisation et adaptabilité (depuis 1993)

Les années 1990 sont celles, on l'a vu, de mutations inédites dans les politiques d'urgence sociale. La dépénalisation en 1992 du vagabondage et de la mendicité, pour être sur le coup passée inaperçue, n'en a pas moins en effet de radicales conséquences. D'abord, il n'est désormais plus possible de conduire un sans-abri de force au dépôt, comme le faisaient à Paris les emblématiques « Bleus » ou « Équipe de ramassage des vagabonds » devenue en 1968 Brigade d'assistance aux personnes sans abri (BAPSA), et qui conduisait les hommes à la rue au Centre d'hébergement et d'assistance aux personnes sans abri (et ancien dépôt de mendicité) (CHAPSA) de Nanterre. Les « ramassages » forcés s'effacent donc au profit de « maraudes » (associatives) reposant sur le libre-consentement de la personne⁶. D'où corrélativement une inversion de la stratégie d'occupation de l'espace public par les sans-abri, qui de délinquants deviennent victimes : s'il importait avant de se cacher, il devient au contraire stratégique d'être visible pour obtenir l'assistance. Tandis qu'au rythme notamment des températures, « la société a découvert avec émotion que “ses” SDF avaient

(3) Voir chez Patrick Gaboriau la reconstitution de la biographie de Lucien Florian, chap. 4, 7 et 10.

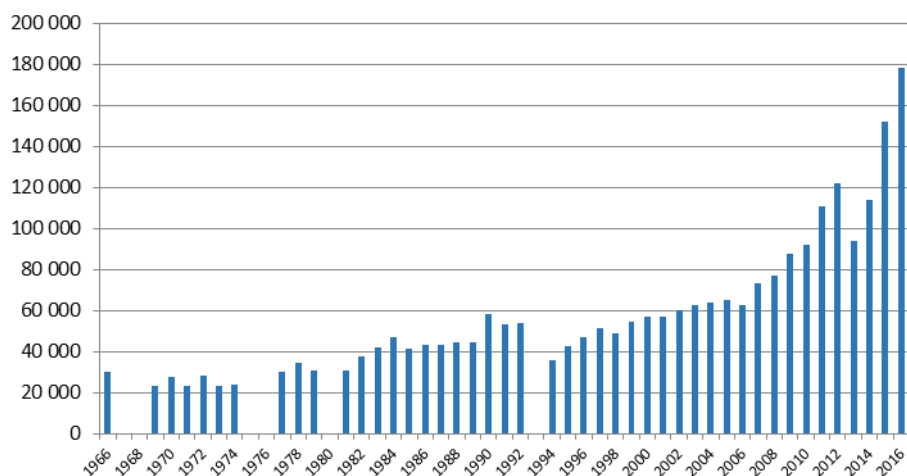
(4) AFNDSA, Rapport du Centre d'hébergement et d'orientation pour l'année 1989.

(5) Voir *infra*.

(6) Le FNDSA avait développé les maraudes dès la fin des années 1980 ; Emmaüs ne les développe qu'à partir de 1999, à la suite de leur inscription dans la loi de 1998 de lutte contre les exclusions.

(1) P. Gaboriau, *SDF à la Belle Époque...*, *op. cit.*, chap. 5.

(2) Selon A. Gueslin, *D'ailleurs et de nulle part...*, *op. cit.*, chap. 9.



3. Nuitées d'urgence au FNDSA, 1966-2014

(Source : compilation des données des rapports d'activité du FNDSA.)

obtenu non seulement le droit de vivre, mais aussi de mourir dehors¹ ».

1993 constitue en particulier une année charnière, pour les associations d'urgence sociale comme pour l'opinion et les médias. On compterait autant d'articles de presse sur les sans-abri au cours de la seule année 1993 que de 1987 à 1992². Dès l'automne, des consignes ministérielles invitent municipalités et associations à aller au-devant des sans-abri. Fort de son expérience à Médecins sans frontières et au Samu médical, le docteur Xavier Emmanuelli lance le 22 novembre le Samusocial de Paris, fondé sur le double principe d'immédiateté et d'inconditionnalité. Devenu en 1995 secrétaire d'État à l'Action humanitaire d'urgence, il fait adjoindre aux maraudes une plateforme téléphonique (le 115 depuis septembre 1997) et généralise le modèle à l'ensemble du territoire. Samu sociaux et maraudes sont institutionnalisés en 1998 par la loi de lutte contre les exclusions. Plus largement, cette période voit une inventivité associative considérable, parfois reprise sous forme de

dispositifs publics : accueils de jour, « haltes de nuit », « lits infirmiers » (ou « lits halte soins santé »), « pensions de famille », centres pour sans-abri avec chiens, etc.

Une hausse sans précédent des demandes d'hébergement

Les courbes de la conjoncture économique et des nuitées d'urgence au FNDSA ne sauraient coïncider parfaitement, pour des raisons dues tant aux contingences associatives (travaux dans les locaux, crise de direction entre 1992 et 1998, etc.) qu'à la différence quantitative et qualitative entre publics touchés par le chômage et le sans-abrisme. Ainsi, alors que le chômage s'envole en France entre 1991 et 1994, puis à nouveau à partir de 2008, les bilans du FNDSA montrent plutôt une montée en puissance continue à partir de 1994, catalysée par une restructuration interne, l'entrée dans un régime de fort subventionnement public et le développement du nombre de sites d'accueil (voir document 3)³. Cette

(1) S. Rullac, *Le Péril SDF...*, op. cit., p. 15.

(2) J. Damon, *Vagabondage et mendicité...*, op. cit., chap. 5.

(3) La baisse des années 2013-2014 étant principalement due aux restructurations imposées par la mise en œuvre des politiques de stabilisation.

nouvelle explosion de demandes, que reflètent également les enquêtes INSEE de 2001 et de 2012, est également patente dans les bilans du 115 rhodanien : 70 000 demandes d'hébergement en 2004, 407 000 en 2012 et 550 000 en 2013 ; 88 000 places distribuées en 2007, 300 000 en 2012. Ces derniers chiffres traduisent une autre nouveauté de la période très contemporaine : la forte hausse, corrélative, des créations de places d'hébergement.

Les recompositions sociologiques du sans-abrisme contemporain

Ces chiffres ne disent toutefois rien des recompositions du public à la rue, conjonction de la durabilité des difficultés économiques, de l'insuffisance des logements (très) sociaux¹, de l'évolution des politiques (dés-)hospitalières et des migrations internationales.

Les deux bouts de la chaîne des âges sont en particulier touchés par la contraction et la précarisation du marché du travail, qui peuvent conduire à l'absence ou à la perte du logement (voir documents 4). « Plus personne ne croit au mythe qui voudrait que nombre de jeunes se trouvent en situation d'errance, dans la rue, par choix personnel de liberté et de refus des contraintes sociales². » Leur baisse dans les statistiques du FNDSA (au regard des années 1980, mais non réellement des années 1970) tient surtout à la création de quelques structures lyonnaises *ad hoc*. Comme durant les décennies précédentes, ceux qui basculent dans le sans-abrisme témoignent de parcours fortement vulnérabilisés depuis l'enfance : maltraitance, abandon, placement, ruptures familiales conflictuelles³.

À l'autre bout se trouvent « de plus en plus de personnes qui étaient socialement et professionnellement intégrées mais qui, ayant perdu leur situation, étant arrivées en fin de droits et rejetées par leur famille, sont devenues des exclus⁴ ».

Chaque jour voit arriver un grand nombre de passagers durablement écartés du marché de l'emploi pour des raisons diverses : formation obsolète, problèmes de santé ou familiaux, chômage de longue durée. Parfois, la personne possède bien un métier, mais son âge, une moindre efficacité, parfois tout simplement son allure ou un petit handicap physique, la rendent moins attractive auprès d'un employeur éventuel⁵.

Ce chômage de longue durée, attesté par toutes les statistiques récentes, est une caractéristique de la période très contemporaine. Les chiffres du FNDSA permettent aussi de mettre au jour une réalité encore peu évoquée par les politiques publiques, les médias, les chercheurs et les associations elles-mêmes : le grand âge des personnes sans domicile. Alors qu'on médiatise bien plutôt (et non sans raison) la très faible espérance de vie à la rue⁶, le FNDSA accueille aussi constamment des personnes de plus de 70 ans, avec un record à 95 ans en 2014. Elles mériteraient des analyses approfondies mais peuvent *a priori* apparaître comme la conséquence tout à la fois d'un basculement à la rue parfois tardif (chômage de longue durée ayant de fait un impact sur la retraite, manque de logements très sociaux) et du développement de dispositifs spécifiques (ainsi les « lits infirmiers »).

sociales », *Recueils et documents*, 17, avril 2002 ; et le rapport 2012 de l'INSEE.

(4) *L'Arche*, 167, mars 1995.

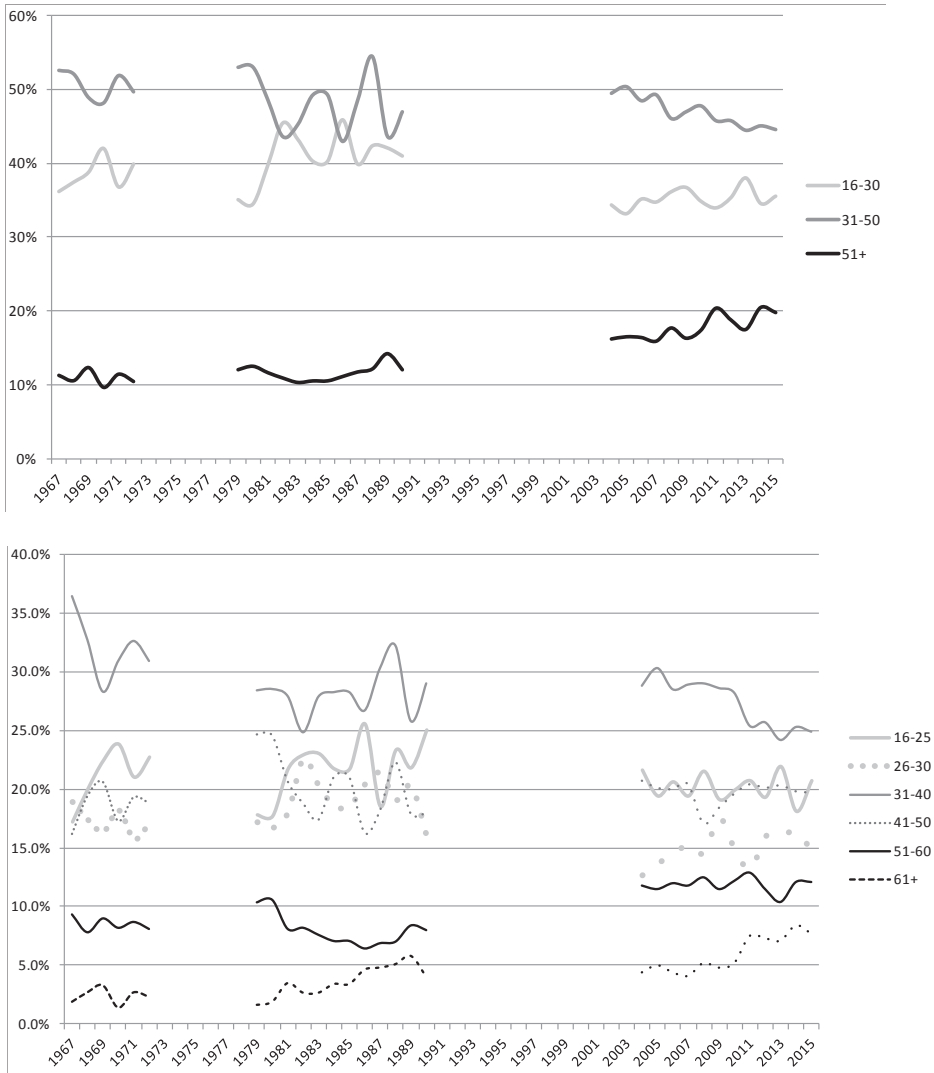
(5) *L'Arche*, 178, novembre 1997, p. 7.

(6) Leur âge moyen au décès était en 2005, selon le collectif des Morts de la rue, de 49 ans (contre 77 ans dans l'ensemble de la population chez les hommes et 84 ans chez les femmes).

(1) Voir notamment les rapports annuels de la Fondation Abbé-Pierre.

(2) *L'Arche*, 209, septembre 2005, p. 15.

(3) Pour la période contemporaine, voir notamment Serge Paugam et Mireille Cléménçon, « Détresses et ruptures



4. Âge des hébergés au FNDSA, 1967-2015

(Sources : rapports annuels d'activité du FNDSA (pour les années 1967-1990) et aimable extraction par le FNDSA des données du logiciel de présence (années 2004-2015).)

Constante séculaire, les personnes psychiquement fragiles acquièrent une visibilité nouvelle sous le coup des politiques de dés-hospitalisation psychiatrique menées depuis les années 1990. Au milieu des années 2000, il s'agissait principalement au FNDSA de « psychotiques légers, pour lesquels un séjour

hospitalier n'est plus jugé indispensable » et qui représentaient alors pas moins de 60 % des accueillis¹ ; à Emmaüs, de « personnes schizo-phrènes, psychotiques ou maniaco-dépressives, incapables pour la plupart d'entre elles

(1) AFNDSA, Rapport pour l'année 2005.

d'assumer seules la continuité des traitements dont elles ont impérativement besoin¹ ». Les pathologies semblent toutefois se durcir au fil des années (et du temps de vie à la rue), complexifiant la tâche des associations, voire mettant parfois en danger la vie en collectivité.

La croissance rapide du nombre de femmes à la rue est en revanche un indéniable trait de cette période². Hébergées dans des centres *ad hoc*, celles-ci sont désormais quasi absentes des archives du FNDSA et d'Emmaüs-Solidarité. Leur profil au début des années 1990 ressemblait encore à celui des années 1950, avec « deux tranches d'âge précises. Avant vingt-cinq ans, petites fugueuses, gamines un peu paumées, parfois toxicomanes. Puis elles se "casent". Et elles reviennent à partir de 50 ans, abandonnées pour une plus jeune, veuves sans ressources, vieilles et moches, jetées après usage³ ». Célibataires pour certaines (mais qui trouvent vite à la rue un protecteur), leur spectaculaire hausse est désormais aussi à relier à celle du nombre de familles à la rue, principalement migrantes, pointée par Emmaüs depuis 2000 et le FNDSA depuis 2005 (document 2). On comptait ainsi en 2012 en France, selon l'INSEE, 30 700 enfants sans-abri, dont 23 700 d'origine étrangère.

Ces migrants n'ont rien, on l'a vu, de très nouveau, mais ils étaient jusqu'alors hébergés dans des foyers Sonacotra (hommes isolés) et des logements de fortune (familles), ou pris en charge (migrants politiques) par des associations spécialisées – nées autour de la

Seconde Guerre mondiale (Cimade⁴, SSAE⁵, Centre d'orientation sociale⁶), dans les années 1970 (France Terre d'asile) ou 1980 (à Lyon Forum-Réfugiés⁷). Les évolutions des années 1990-2000⁸ tiennent d'une part à leur origine géographique : arrivée importante, à la suite des conflits des Balkans, des migrants d'Europe de l'Est, puis d'Afrique noire, puis du Proche- et du Moyen-Orient, même si pour ces derniers les chiffres restent comparativement faibles. Elles relèvent d'autre part de leur nombre exponentiel⁹ qui, lié à leur interdiction de travailler depuis 1991, sature les centres d'accueil pour demandeurs d'asile et se reporte sur les centres généralistes. Tandis que le faible taux d'acceptation des demandes d'asile¹⁰ fabrique mécaniquement des déboutés, qui reviennent aujourd'hui par la voie de l'autorisation de séjour pour raisons médicales¹¹ ; condamnés à un *no man's land* existentiel, conjuguant « errance dans la rue » et

(4) Marianne Amar, Marie-Claude Blanc-Chaléard, Geneviève Dreyfus-Armand et Dzovinar Kévonian (dir.), *La Cimade et l'accueil des réfugiés : identités, répertoires d'actions et politique de l'asile, 1939-1994*, Nanterre, Presses universitaires de Paris-Ouest, 2013.

(5) Lucienne Chibrac, *Les Pionnières du travail social auprès des étrangers : le Service social d'aide aux émigrants, des origines à la Libération*, Rennes, Éd. ENSP, 2005.

(6) Christian Sorrel (dir.), *Alexandre Glasberg (1902-1981) : prêtre, résistant, militant*, Lyon, Chrétiens et Sociétés, « Documents et Mémoires, 19 », 2013.

(7) Créée en 1982 comme « Comité rhodanien d'accueil des réfugiés et de défense du droit d'asile » par le Secours catholique, le SSAE, la Cimade, la Fédération de l'entraide protestante, le Centre Pierre-Valdo et la Sonacotra.

(8) Une importante remarque sur les chiffres à partir de 2010 : ils modifient de façon importante l'image du public à la rue, en raison, d'une part, quantitativement, de la politique de « stabilisation » (qui bloque les sorties, donc aussi les entrées) et, d'autre part, qualitativement, de la mise en place du traitement en amont par la Maison de la veille sociale/SIAO, qui impose aux centres d'hébergement le public à accueillir prioritairement.

(9) Selon les chiffres fournis par l'OFPPA, 21 000 demandes d'asile en 1996, 58 000 en 2004 et 79 000 en 2015.

(10) Depuis 1990, environ 25 % chaque année.

(11) Didier Fassin, « Un protocole compassionnel : la régularisation des étrangers pour raison médicale », dans *La Raison humanitaire : une histoire morale du temps présent*, Paris, Éd. du Seuil/Gallimard, 2010, chap. 3.

(1) AES, Rapport d'activité pour l'année 2001.

(2) Selon l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), les femmes représentaient moins de 15 % des personnes à la rue au milieu des années 1990 et 36 % en 2005 ; en Île-de-France, la présence féminine dans les centres d'hébergement serait passée de 21 % en 1998 à 31 % en 2003. Les femmes sont en particulier surreprésentées, voire majoritaires, dans les sans-domicile fixe de la tranche 16-18 ans et chez les demandeurs d'asile. Selon l'INSEE, on compterait aujourd'hui 38 à 40 % de femmes chez les sans-domicile.

(3) H. Prolongeau, *Sans domicile fixe...*, *op. cit.*, p. 35.

« errance institutionnelle »¹, ils sont, comme les mendiants et les vagabonds d'hier, poussés à la « culture de la clandestinité »².

Ce parcours historique permet donc de suggérer quelques pistes pour répondre aux paradoxes soulevés en introduction. La question du sans-abrisme mêle en France des éléments relativement linéaires, tendant vers une approche humaniste de cet aspect paroxystique de la « question sociale » : un glissement lent mais certain, même s'il n'est jamais acquis, de la répression à l'assistance ; un développement sporadique mais *in fine* massif, depuis la fin du 19^e siècle, des places d'hébergement ; une multiplication et un affinement, depuis les années 1990, des réponses aux personnes à la rue ; et ce sur fond de protection sociale assistancielle de plus en plus complète (RMI en 1988, droit au logement en 1990, loi de lutte contre les exclusions en 1998, CMU en 1999 et Aide médicale d'État en 2000, loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médicosociale, opposabilité en 2007 du droit au logement, etc.). En termes de profils sociologiques, fragiles « psy », jeunes et migrants ont toujours été très importants. Cependant, se greffent sur ces tendances de fond des éléments cycliques et/ou conjoncturels : ainsi les périodes de crise du logement et corrélativement de fort habitat indigne (années 1940-début des années 1960, fin des années 1980 à aujourd'hui), les crises économiques (en particulier depuis les années 1980), les flux migratoires internationaux (à causalité économique, politique et environnementale et dont les répercussions sur le sans-abrisme sont particulièrement intenses ces dernières années).

Au plan quantitatif, une des clés semble de distinguer (ce qui n'a longtemps pas été

clairement fait) les personnes réellement sans abri (à la rue) et celles sans domicile (hébergées chez des tiers, en habitat de fortune ou en centre d'hébergement). Au vu des estimations proposées pour les années 1900, 1950, 1990 ou 2010, bien que quasi toutes imparfaites, le nombre de personnes sans abri semble peu varier, tandis que le « halo » sans domicile paraît inversement très fluctuant – s'entassant massivement pendant les années 1940-1960 dans les garnis et meublés, taudis et bidonvilles ; diminuant fortement entre les années 1960 et 1980 ; recourant plutôt, depuis les années 1980, aux centres d'hébergement et à de nouvelles formes de mal-logement³.

Ces pistes de recherche ne constituent toutefois qu'un début tant ce champ historiographique reste peu développé, en étonnant contraste tant avec son acuité médiatique et politique qu'avec son dynamisme dans la plupart des autres disciplines des sciences humaines et sociales⁴.

*Axelle Brodriez-Dolino,
Centre Norbert-Elias, CNRS, 13002,
Marseille, France.*

Chercheuse au Centre Norbert-Elias, directrice-adjointe de la revue *Le Mouvement social*, membre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) et du conseil scientifique du Comité d'histoire de la Sécurité sociale, **Axelle Brodriez-Dolino** travaille sur l'histoire de la pauvreté-précarité et de l'humanitaire au 20^e siècle. Elle a notamment publié *Combattre la pauvreté : vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours* (CNRS éditions, 2013), *Emmaüs et l'abbé Pierre* (Presses de Sciences Po, 2009) et *Le Secours populaire français : du communisme à l'humanitaire* (Presses de Sciences Po, 2006). (axelle.dolino-brodriez@univ-amu.fr)

(3) Depuis 1996, la Fondation Abbé-Pierre les détaille dans son rapport annuel.

(4) Avec mes remerciements à Édouard Gardella pour sa relecture d'une version antérieure de ce texte.

(1) P. Noblet, *Pourquoi les SDF restent dans la rue*, op. cit., p. 39.

(2) S. Rullac, *Le Péril SDF...*, op. cit., p. 101.